JUIN 2023

Le Gimelois

BULLETIN MUNICIPAL N°75

P. 3 L'ACTION MUNICIPALE

P. 11 LA VIE AU QUOTIDIEN

P. 17 LA VIE ASSOCIATIVE

www.gimellescascades.fr

LE MOT DU MAIRE

J'évoquais dans le précédent bulletin l'explosion des coûts énergétiques pour les ménages et les communes ; fort heureusement, le bouclier tarifaire a été étendu aussi aux collectivités. Toutefois, il nous faut maintenir le cap dans la recherche d'une meilleure maîtrise des consommations : pari réussi avec l'extinction partielle de l'éclairage public et le remplacement progressif de lampes led, ainsi que les efforts consentis dans les bâtiments communaux hors le complexe espace culturel-mairie-école du bourg.

Qu'on en juge : pour l'éclairage public une consommation en 2022 diminuée de plus de la moitié et un coût de 20 % en moins ! Pour les bâtiments et installations communaux, une baisse de 36 % de consommation avec toutefois un coût supérieur de 20 % de facturation. Il n'y a que le complexe espace culturel-mairie-école du bourg qui garde une consommation identique avec un coût de + 50 %.

Une autre piste dans la démarche de transition énergétique est le développement de l'autoconsommation, voire la revente. Les pouvoirs publics privilégient souvent l'énergie solaire de plus en plus utilisée. Le conseil municipal a décidé à ce propos de confier une étude du potentiel photovoltaïque sur le complexe école - cantine scolaire – mairie - espace culturel du bourg, gros consommateur d'énergie ; missionné par TULLE'AGGLO, le Centre Régional des Energies Renouvelables à Limoges en est chargé.

Avec la saison estivale qui s'approche, je ne peux que vous encourager à venir découvrir les activités proposées par les associations communales (ou à y participer) et ainsi soutenir les bénévoles qui les font exister. Je rappelle notamment que nous fêtons les 30 ans, à la fois du spectacle vivant son et lumière et du pacte d'amitié avec Gimel, dans le canton de Vaud, en Suisse. Enfin, après 64 années d'absence, le comice agricole cantonal fait son retour à Gimel, le 12 août prochain.

Je souhaite à toutes et à tous de très bonnes vacances estivales.

Alain SENTIER

L'ACTION MUNICIPALE

Le conseil municipal a voté les budgets 2023, dont vous trouverez les principales caractéristiques ci-dessous.

BUDGET ANNEXE DE LA CAISSE DES ECOLES 2023

DÉPENSES	Montant	%		RECETTES	Montant	%
Charges générales	27 710	34,25		Produits des services	11 500	14,21
Charges de personnel	51 150	63,22		Participation de la commune	54 000	66,74
Autres charges	2 050	2,53		Autres produits	15 410	19,05
TOTAL	80 910			TOTAL	80 910	

Le poste de dépense le plus important est celui des charges de personnel, la recette principale étant la subvention prélevée sur le budget communal.

BUDGET COMMUNAL 2023

Section de fonctionnement

DÉPENSES	Montant	%		RECETTES	Montant	%
Charges générales	102 200	20,27		Remboursements divers	15 500	3,07
Charges de personnel	138 950	27,55		Produits des services	40 200	7,97
Autres charges de gestion	104 150	20,65		Impôts et taxes	273 350	54,21
Charges financières	14 000	2,78		Dotations et participations	102 300	20,29
Charges exceptionnelles	1 570	0,3		Autres produits de gestion	58 099,64	11,52
Virement à section investissement	143 400	28,45		Produits financiers	160	0,03
				Excédent antérieur	14 660,36	2,91
TOTAL	504 270			TOTAL	504 270	

Les postes de dépenses traditionnels sont les charges de personnel, les charges générales (assurances, entretien voirie et bâtiments, maintenance, électricité, impôts, cotisations, etc.) et les autres charges de gestion (subventions à la caisse des écoles, aux associations, contributions, indemnités des élus).

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts et attributions de compensation de la communauté d'agglomération, du poste dotations et participations (Etat principalement), du produit des services fournis par la commune et des autres produits de gestion (locations immobilières).

Cette année, les recettes prévisionnelles permettent de prévoir le virement de 143 400 € en investissement.

Section d'investissement

DÉPENSES	Montant	%		RECETTES	Montant	%
Déficit de clôture antérieur	287 174,76	17,29		Subventions	1 006 470	60,61
Frais études (PLU)	16 360	0,98		FCTVA	47 900,24	2,88
Matériels, colombarium, voirie, parking, tracteur	217 700,24	13,11		Produit des cessions	25 000	1,50
Bâtiments (hôtel-restaurant)	923 200	55,60		Emprunts	216 050	13,01
Remboursement du capital emprunts	214 100	12,89		Virement de la section de fonctionnement	143 400	8,64
Remboursement cautions	2 000	0,12		Encaissements cautions	2 000	0,1
				Excédent fonctionnement capitalisé	219 714,76	13,23
TOTAL	1 660 535			TOTAL	1 660 535	

Pour l'essentiel, les principales dépenses correspondent aux projets d'investissements (69,6 %) et les recettes aux subventions attribuées et au prélèvement sur la section de fonctionnement.

Dans le même temps, le conseil municipal a voté les comptes de gestion de la Trésorerie de Tulle et les comptes administratifs de l'année 2022. Au 31 décembre 2022, la situation financière de la commune était la suivante :

- une épargne nette de 67 502 € (= épargne de gestion à laquelle on a déduit l'annuité de la dette)
- un taux d'endettement de 1,47 %, soit un taux relativement bas
- une capacité de désendettement de 6,11 années.

Vote des taux fiscaux pour 2023

Taux votés par le conseil municipal pour 2023 **(identiques à ceux de 2022)** :
Taxe foncière sur le bâti : 23,50 %
Taxe foncière sur le non bâti : 16,73 %
Taxe d'habitation (à destination des résidences secondaires) : 1,80 %

A noter que la taxe d'habitation n'existe plus pour les résidences principales.

Pour compenser la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il y a un transfert au profit des communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), dont le taux était de 21,35 % (donc le taux de 23,50 % voté par le conseil municipal est constitué de 21,35 % auquel s'ajoute le taux de 2,15 % de la commune).

Cependant, notre commune est trop compensée et par le biais d'un coefficient correcteur, il y a un prélèvement sur le montant qu'elle devrait percevoir ; ainsi sachez que sur un montant prévu de 190 390 €, la commune ne doit percevoir en fait que 50 324 €.

Exemple de taxe foncière sur le bâti :

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2021	23,40 %	0,431 %	5,55 %	0,18 %	10,20 %	%	
	Taux 2022	23,50 %	0,446 %	6,55 %	0,165 %	10,20 %	%	
	Adresse							
	Base	1700	1700	1700	1700	1700		
	Cotisation	400	8	111	3	173		695
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2021	385	7	91	3	168		
	Cotisation 2022	400	8	111	3	173		695
	Variation	+3,90 %	+14,29 %	+21,98 %	0 %	+2,98 %	%	

Base locative de votre bâti réactualisée chaque année par l'Etat (en 2023, augmentation de 7,1%).
Base locative multipliée par le taux d'imposition = montant de l'impôt (ici, dans cet exemple, 1700 x 23,50% = 400 €). Donc, même si le conseil municipal n'a pas voté d'augmentation du taux communal, votre impôt va forcément augmenter cette année.

VOIRIE

Dans le cadre des travaux mis en œuvre par TULLE'AGGLO en 2022, le coût des revêtements s'élève à 17 678 € pour la VC de Freyssinges et 18 614 € pour la VC de la Maisonneuve.

En 2023, l'investissement de l'Agglo portera sur la VC n°9 dite du Breuil (montant estimatif 46 800 €).

Intervention programmée

Dans le cadre des travaux à entreprendre en urgence, TULLE'AGGLO a pris en compte la nécessité d'intervenir sur la voie communale contournant l'espace culturel et le garage communal, juste avant sa jonction avec la RD 53E5. Un petit affaissement sur un bas côté de la voirie s'accroissant, l'entreprise COLAS a été chargée de poser un enrochement pour soutenir le talus.

BATIMENTS COMMUNAUX

Snack bar

Le locataire saisonnier de l'an passé, M. Robin CHATAUR, est à nouveau opérationnel cette année et vous accueille à « La guitoune gimeloise » (tél. 06 82 11 78 53). Comme prévu, l'entreprise CHEZE de Corrèze a posé une nouvelle porte d'accès à la partie cuisine.

Hostellerie de la Vallée

Depuis la parution du dernier bulletin et après consultation, les élus ont retenu Monsieur Jean-Michel LEYRAT en tant que coordonnateur SPS (sécurité et protection de la santé), pour un montant HT de 1 940 € et la société SOCOTEC en tant que bureau de contrôle, pour un montant HT de 4 620 €. L'agence ANDIA Expertises a été chargée de réaliser un diagnostic amiante avant travaux, pour un montant HT de 2 033 €.

Un avenant au marché de maîtrise d'œuvre de Monsieur TURLIER et les bureaux associés a été signé : le montant du marché est porté à 83 299,50 € HT (taux de rémunération ramené de 11,20 à 10,70 %).

Le conseil municipal a validé les dossiers de consultation des entreprises, établis par l'architecte Henry TURLIER. La consultation a eu lieu en avril-mai et nous attendons, à ce jour, l'analyse des offres élaborée par l'architecte et l'économiste du projet. Les principaux travaux sur les 3 niveaux de l'ensemble bâti :

Niveau sous-sol :

Travaux de restructuration pour aménagement de logements pour le personnel, remplacement des menuiseries extérieures, doublage périphérique des murs. Rafraîchissement des locaux buanderie/légumerie/réserves/cellier et vestiaire du personnel. Création de l'enveloppe d'une chaufferie bois.

Niveau Rez de Route :

Travaux de réfection de la couverture sur accueil/hall/dégagement. Isolant par l'extérieur avec finition enduit à la chaux sur les 3 façades de la salle de restaurant. Travaux de réaménagement de la salle de restaurant, mise en place de brise soleil. Remplacement de la porte d'accueil. Rafraîchissement des autres locaux (hall, escalier, cuisine, sanitaires) et aménagement de la plonge.

Niveau Etage :

Isolant par l'extérieur avec finition enduit à la chaux sur les 3 façades. Rafraîchissement des chambres/Salles de bain/dégagement (9 chambres).

Lot Chauffage-Plomberie :

Chaufferie bois puissance 70 KW compris chaudière et silo (remplace chaudière fuel et cuve). Ventilation double flux dans la salle à manger/ Simple flux pour le sous-sol et les chambres. Ventilation pour la cuisine et la laverie. Réseau sanitaire eau chaude et eau froide à refaire (canalisations corrodées). Remplacement de l'ensemble des sanitaires.

Lot Electricité :

Vérification, complément et reprise de l'installation électrique. Réfection de la détection incendie, de l'alarme.

Lot Équipements (de cuisine, laverie, etc.)

Au titre du financement de cette opération, le Département s'est engagé sur un montant de 25 %, rejoignant ainsi l'Etat, l'Europe, la Région et la communauté d'agglomération. Pour sa part, le conseil municipal a acté la souscription d'un emprunt de 200 000 €, auprès du Crédit Agricole, d'une durée de 18 ans, au taux de 1,74 %. La Chambre de Commerce et d'Industrie ainsi que Corrèze Tourisme ont été saisis pour la recherche d'un professionnel.

Amélioration énergétique

Le conseil municipal étudie la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques, dans un but de recherche d'une plus grande autonomie sur le plan énergétique, sur un des bâtiments formant le complexe espace culturel-mairie-école et cantine (tous ces bâtiments sont alimentés en commun). Par l'intermédiaire de TULLE'AGGLO, le CRER (Centre régional des énergies renouvelables) a été chargé d'une étude du potentiel photovoltaïque de ces bâtiments.

Castel Vuillier

La DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a validé des travaux de réparation sur la toiture et apportera une aide de 30 %. C'est l'entreprise FRED COUVERTURE de Gimel les Cascades qui a été chargée de ces travaux, pour un montant de 3 120 € HT.

Maison Brunerie au bourg

Suite à un contrôle inopiné, il a été détecté la présence de la mérule (champignon parasite) dans les caves de la maison BRUNERIE au bourg (cave de l'appartement et du local de l'Office de tourisme) ; un rapport a été établi par un expert qui a été adressé à la Direction départementale des territoires. Un devis de l'entreprise B3D19 de Soudeilles pour le traitement a été validé par les élus (coût : 2 932 € HT).

ÉCOLES

Cantine et garderie scolaires

Les tarifs communaux en vigueur sont :

- Garderie scolaire (à la Maison-Brûlée) : 1,35 €/jour ; les horaires d'accueil sont : de 7h30 (7h15 en cas de demande) à 8h45 et de 16h45 à19 h.
- Pour la garderie du mercredi matin (7h30 à 12h30) : forfait de 5,20 €/matinée
- Cantine scolaire : 2,20 € le repas ; la commune devrait s'engager, à compter de la prochaine rentrée scolaire, sur la tarification sociale (opération cantine à 1 €)

Nous vous rappelons que les menus élaborés par Madame Isabelle MENEYROL, préposée à la cantine scolaire, comprennent un repas végétarien par semaine comme le suggère la réglementation et sont publiés sur le site internet de la commune

Participation aux charges de la maternelle de Saint-Priest de Gimel

La négociation engagée avec les élus de Saint-Priest de Gimel a finalement abouti à un forfait annuel de 1 000 €/élève pour 2019-2020 et 2020-2021, de 1 500 €/élève pour 2021-2022. Normalement, pour l'année 2022-2023, la participation sera basée sur les frais réels.

Classe nature

Les écoliers du bourg, sous la houlette de Monsieur Loïc BRUNET, ont pu participer, du 15 au 17 mai, à une classe nature à Bugeat, avec de nombreuses activités sportives. La mairie a été sollicitée pour le financement du transport (460 €).

Transport scolaire

A compter de la prochaine rentrée scolaire, les transports scolaires seront assurés par la communauté d'agglomération de Tulle, en lieu et place de la Région. Se reporter à l'article développé par TULLE-AGGLO à ce sujet dans la rubrique « La Vie au quotidien » (page 12)

A noter que les tarifs ont été alignés sur ceux prévus par la Région (ils augmentent !) ; le coût pour la navette du RPC (entre nos 2 écoles) est de 30 €/enfant.

TOURISME ET PATRIMOINE

Valorisation des jardins et terrasses du castel Vuillier

La réception des travaux a été validée pour les 6 lots du marché. L'ouverture du site au public est prévue en juin. L'inauguration avec les officiels est programmée le vendredi 22 septembre prochain à 18 heures, tous les habitants y sont conviés. Le mécénat mis en place auprès du public pour cette opération a permis à la collectivité de percevoir à ce jour la somme de 7 000 €. Le montant total des travaux se chiffre à 395 020 € HT auxquels s'ajoutent 41 420 € de maîtrise d'œuvre, soit un total de 436 440 € HT. Cette opération est subventionnée à 80 % (63 % fonds FEADER de l'Europe, 10 % de la Région et 7 % du Département).

Aménagement d'un lieu de stationnement au bourg

La consultation d'entreprises organisée par les services de TULLE'AGGLO pour le volet voirie et stationnement a permis de retenir l'offre de l'entreprise COLAS, d'un montant HT de 43 053 €.

L'entreprise Bernard FAUCHER est chargée de la sécurisation du site (existence de vestiges d'une ancienne filature) pour un montant de 35 040 € HT. C'est l'entreprise Construction Métallique Corrézienne (CMC) de Seilhac qui a été retenue pour la pose d'une passerelle (25 175 €).

Le conseil municipal, en complément des aides de l'Etat et du Département, a sollicité une subvention de la communauté d'agglomération de Tulle, au titre du fonds de ruralité.

Trésor de l'église

Conseil municipal et Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) ont accepté le prêt de la châsse émaillée de Saint-Etienne (classée Monument Historique), pour une exposition aux Archives Nationales à Paris, du 19 mars au 1er juillet 2024.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Comme évoqué dans le précédent bulletin, le bureau d'études RURAL CONCEPT de Cahors procède actuellement à l'évaluation environnementale réglementaire du projet de zonage. A la demande du bureau d'études DEJANTE, les élus ont dressé un l'inventaire du petit patrimoine public et examiné la localisation des granges-étables avec animaux (terrain inconstructible dans un rayon de 100 m autour).

TULLE'AGGLO

Transition énergétique

A l'issue d'une consultation des communes membres de l'agglomération, un arrêté préfectoral a acté une modification des statuts de TULLE AGGLO ; dans l'article « compétences », il y a ajout de la mise en œuvre de la stratégie de transition et transformation énergétique.

Les principaux objectifs de cet ajout de compétence :

- mettre en place des moyens permettant d'appuyer et de coordonner les actions en faveur de la sobriété, de l'efficacité énergétique et de développer des énergies renouvelables ;
- accompagner l'émergence de projets communaux ou intercommunaux.

A ce propos, TULLE AGGLO étudie la possibilité de mettre à disposition des communes membres, l'expertise de son Service ingénierie transition énergétique.

Déchets ménagers

Avec le projet de nouveau schéma de collecte des déchets, porté par la communauté d'agglomération, ce sont des changements d'attitude qui sont attendus de la part des usagers. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer la place de plus en plus importante accordée au tri sélectif.

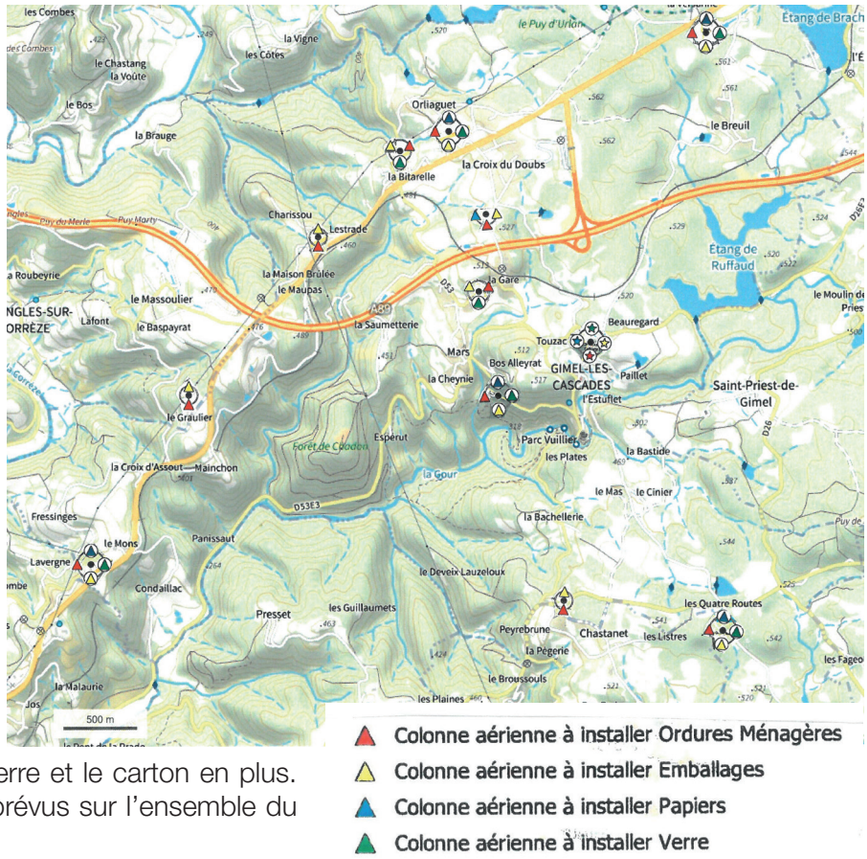

Un autre changement important nous attend prochainement : la disparition des bacs collecteurs d'ordures ménagères implantés dans les différents villages. Nous devrons alors nous déplacer jusqu'aux points d'apport volontaire (PAV) disséminés sur le territoire communal. 10 PAV sont prévus sur la commune avec pour certains 2 types de collecteurs (ordures ménagères et emballages), pour d'autres 3 avec le verre en plus et enfin 4 avec le verre et le carton en plus. A noter qu'au total, il y a 466 PAV prévus sur l'ensemble du territoire communautaire.

Enfin, TULLE'AGGLO a décidé de mette en place la taxe ou redevance incitative pour les ordures ménagères, afin de limiter le poids de ces dernières dont le coût d'élimination devient trop conséquent. Cette mesure pourrait entrer en vigueur à l'horizon 2026.

Les services de TULLE'AGGLO ont prévu d'organiser, par micro-territoires, des réunions publiques, au sujet de ce nouveau schéma de collecte des déchets.

CIMETIERE

A noter que le robinet placé jusqu'à présent en bordure de la RD 53^{E}4, près de la remise du corbillard, a été déplacé et se trouve juste dessous, à l'intérieur du cimetière.

Des travaux d'aménagement sont à l'étude. Dans un premier temps a été validée l'extension du colombarium. C'est l'entreprise Georges VEYSSIERE de Terrasson, fournisseur des 3 premiers ensembles de cases, qui sera chargée de fournir trois nouvelles unités pour un montant HT de 12 000 €.

Une subvention de l'Etat (DETR) de 3 000 € a été obtenue.

ELECTRIFICATION

RTE (Réseau de transport d'électricité)
RTE vient d'engager un chantier de réhabilitation de la ligne 90 000 Volts Egletons-Eyrein-Naves ; les travaux sur notre commune (secteurs de Freyssinges, La Croix d'Assou, La Maison-Brûlée, Lestrade, Charissou, La Bitarelle et Orliaguet), commencés fin avril devraient s'achever en octobre prochain. Les travaux consistent à remplacer des câbles conducteurs, à rénover les massifs des pylônes (au nombre de 12), à remplacer certaines parties des pylônes et à les peindre.

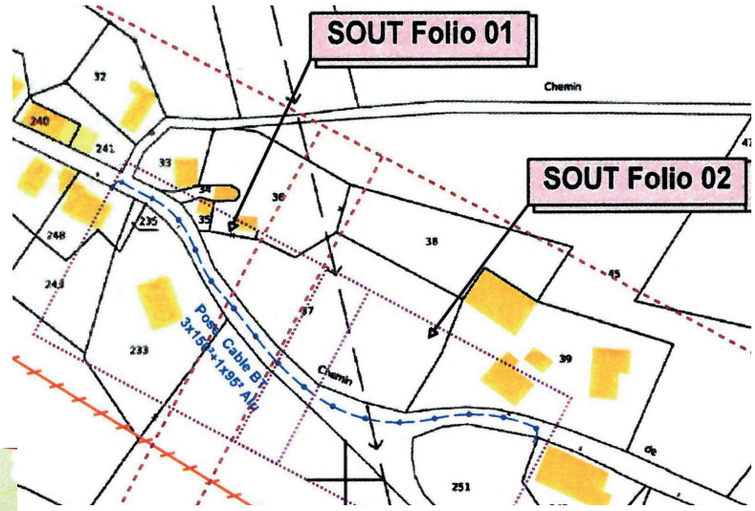

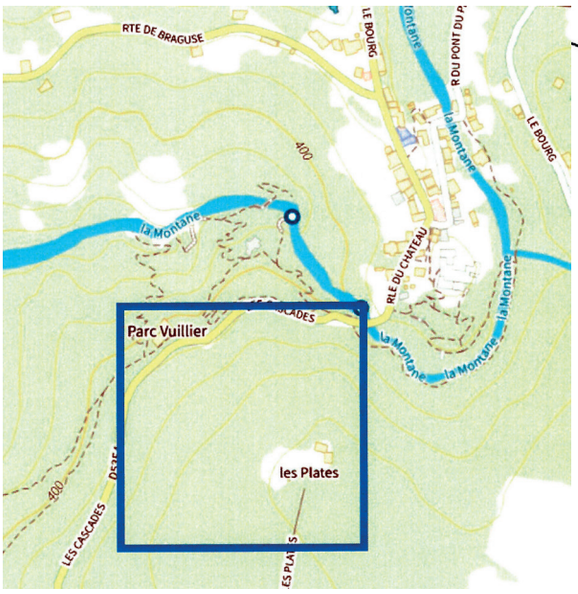

Ce sont principalement les entreprises EIFFAGE et SPIE-BATIGNOLES qui réalisent ces travaux.

C'est dans le cadre de cette intervention que sont prévus, à Charissou, un enfouissement du réseau sur environ 160 mètres et le déplacement d'un poste HTA/BT.

Renforcement
Un manque de puissance du réseau électrique a été détectée dans le bourg, dans le secteur du parc Vuillier. Aussi ENEDIS est contraint d'apporter une amélioration au réseau. La FDEE19 va donc entreprendre des travaux conséquents, puisque souterrains, pour alimenter cette zone. Il est prévu la construction d'un réseau HTA/BT depuis le secteur des Plates et la création d'un transformateur. Cette réalisation pourrait permettre dans le même temps une extension de l'éclairage public.

DIVERS

Matériel : Le remplacement du tracteur est à l'étude. Des devis ont été demandés auprès de concessionnaires.

Assurances
Conformément à la réglementation, les contrats d'assurance, d'une durée de 3 ans, sont arrivés à échéance le 31 décembre dernier. Le conseil municipal a décidé de poursuivre son engagement avec GROUPAMA, pour une nouvelle période triennale (montant annuel de 8 972 €).

Borne de recharge électrique
Mise en place par la FDDE19 à côté du garage communal et de l'espace culturel, elle est désormais fonctionnelle.

Nouveaux tarifs de location de l'espace culturel

ESPACE CULTUREL	Habitants de la commune	Personnes extérieures
Réunion du 1er novembre au 30 avril du 1er mai au 31 octobre	50 € 45 €	80 € 75 €
Vin d'honneur du 1er novembre au 30 avril du 1er mai au 31 octobre	75 € 60 €	140 € 120 €
Repas du 1er novembre au 30 avril du 1er mai au 31 octobre	150 € 120 €	260 € 230 €

Personnel communal
Madame Evelyne LARRIEU, agent administratif en charge de l'agence postale, va faire valoir ses droits à la retraite en début d'année prochaine.

LA VIE AU QUOTIDIEN

TROIS DÉPARTS À LA RETRAITE

Pour la cérémonie des vœux de la municipalité, le maire Alain SENTIER était notamment entouré du sénateur Daniel CHASSEING et de la conseillère départementale Emilie BOUCHETEIL.

Cette cérémonie était aussi consacrée à fêter le départ à la retraite de trois employées communales :

Eliane CHASTRE, adjoint technique, a tout d'abord assuré le remplacement de la préposée au ménage durant 10 années avant de la remplacer définitivement en 2014, soit un service de 17 ans au sein de la collectivité.

Claire COURTOIS, agent de maîtrise, a été engagée en septembre 1983 comme agent des services techniques et préposée à la garderie scolaire, emploi qu'elle a toujours assuré depuis, soit un service de 38 ans.

Anne-Marie SOULIER, adjoint administratif principal de 1ère classe, engagée en décembre 1975 comme secrétaire de mairie, a assuré un service de 46 ans.

Avant la remise des cadeaux, le maire est revenu sur les années de travail et de dévouement des trois employées, leurs qualités humaines et professionnelles, en soulignant le rôle joué par la secrétaire de mairie auprès des administrés, des élus et notamment du premier édile. Il a conclu en affirmant « vous ne laissez ici que de bons souvenirs !»

LES MAISONS FLEURIES RÉCOMPENSÉES

Récemment a eu lieu la cérémonie de remise des prix aux lauréats du concours communal des maisons fleuries 2022, en présence du maire, de conseillers municipaux et des membres du jury.

Le maire a notamment remercié les lauréats qui participent ainsi à l'embellissement et à la renommée touristique de la commune, tout en améliorant le cadre de vie de leur village.

Les lauréats sont Mme Jeanine GUILLAUMIE à la Maisonneuve (prix d'honneur) et du 1er au 10ème prix, Mme Frédérique VIGNAL à la Maisonneuve, M. et Mme Emile MAS à Charissou, M. et Mme Patrick SALLE à Lavergne, M. et Mme André VIANNE à La Gare, M. et Mme Bernard DUBOIS à Mars, M. et Mme Lucien COMBES à La Bitarelle-Sud, M. et Mme Christian FONDANEICHE à Charissou, Mme Paulette MADELMONT à Condaillac, M. et Mme Jean-Paul RAMPON au Bourg et M. et Mme Alain DECARA-Isabelle GAY à Lestrade Sud. Les prix spéciaux ont été attribués à M. et Mme Guy NOUAILLE à la Croix de Doubs (prix Danielle Longy pour un premier fleurissement), M. et Mme Gilles BOULEGUE à Orliaguet (prix Jacky Tronche pour le développement touristique), Mme Colette BOUYSSOU au Bourg (prix de l'Office de Tourisme), Mme Irène BARBAZANGE au Bourg et Mme Josette BARBAZANGE au Bourg (1er et 2ème prix catégorie terrasses et balcons), Le Chalet de Paul au Bourg (prix catégorie commerce).

Un vin d'honneur a clôturé la cérémonie.

SYNDICAT DES EAUX DES DEUX VALLÉES :

A compter de 2024, le Syndicat des Eaux des Deux Vallées met en place le prélèvement mensuel. Si vous êtes intéressés vous devrez remplir un imprimé. Vous pouvez demander cet imprimé en prenant contact avec le Syndicat par téléphone (05.55.26.21.60) ou par mail (accueil@sd2v.fr). Des imprimés seront également à votre disposition à la Mairie de Gimel les Cascades.

Une fois rempli, l'imprimé devra être retourné au Syndicat :

- soit par courrier : Syndicat des Eaux des Deux Vallées - 6 Route des Deux Vallées - Les Crozes - 19150 SAINT-PAUL
- soit par mail : accueil@sd2v.fr

Dans tous les cas, un RIB devra être joint.

Les personnes adhérentes à ce mode de règlement seront prélevées de janvier à octobre, suivant un échéancier basé sur la consommation de l'année précédente (mensualités égales à 10% du montant payé l'année précédente.

La régularisation se fera en novembre :

- Le trop perçu sera remboursé.
- un complément sera prélevé si votre avance a été sous-estimée.

RAPPEL : Pour joindre le Syndicat (pour des questions autres que techniques) : horaires de bureau : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h du lundi au vendredi (05.55.26.21.60). Pour tout problème technique en dehors ces horaires, veuillez appeler le numéro d'astreinte inscrit sur votre facture.

ASSAINISSEMENT PUBLIC

Le conseil communautaire du 12 décembre 2022 a approuvé les tarifs de la redevance d'assainissement collectif : pour notre commune, part fixe 62,52 €, part variable 1,21 € le m³.

TRANSPORTS SCOLAIRES

À compter de septembre 2023, la compétence Transports scolaires sera assurée par Tulle agglo sur son territoire.

Jusqu'à présent, l'acheminement des écoliers, collégiens et lycéens de l'agglo de leur domicile vers leur établissement scolaire était assuré par la Région Nouvelle-Aquitaine. Désormais, c'est Tulle agglo qui organisera ce service sur son territoire. Au titre de l'exercice de cette nouvelle compétence, la Région verse une compensation financière annuelle de 2 496 684 €. Ce montant sera reversé chaque année à la communauté d'agglomération. Au total, ce ne sont pas moins de 2 000 élèves qui seront transportés quotidiennement sur 82 lignes pour se rendre dans 33 établissements scolaires du territoire communautaire.

Qui est concerné par les Transports scolaires ?

Les élèves scolarisés de la Maternelle à la Terminale.

Qui est concerné par les Transports scolaires de Tulle agglo ?

Les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de Tulle agglo. Leur domicile doit se trouver à plus de 1,5 km de leur établissement scolaire. Les inscriptions se font auprès du service Transports et Mobilité de Tulle agglo.

Qui n'est pas concerné par les Transports scolaires de Tulle agglo ?

- Cas n° 1 : les élèves domiciliés sur le territoire de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement (école primaire, collège ou lycée) situé hors de l'agglo.
- Cas n° 2 : les élèves domiciliés hors du territoire de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement situé sur le territoire de Tulle agglo.

Dans les deux cas, l'inscription aux Transports scolaires se fera auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Comment vont se passer les inscriptions ?

Les inscriptions ouvriront le jeudi 1er juin. Jusqu'au 20 juillet, aucun frais de dossier ne sera appliqué. Les inscriptions en ligne seront à privilégier pour un traitement plus rapide du dossier. Elles se feront sur : transports-scolaires.tulleagglo.fr.

Si l'inscription en ligne n'est pas possible, un dossier papier peut être retiré à la Maison de l'Habitat et de la Mobilité à Tulle. Le paiement pourra alors se faire en espèces, par carte bancaire ou par chèque (en une seule fois).

Retrouvez plus de détails sur www.agglo-tulle.fr. Pour toutes questions, vous pouvez prendre contact avec le service Transports et Mobilité de Tulle agglo au 05 55 20 38 05 ou par mail à transports.scolaires@tulleagglo.fr.

COMICE AGRICOLE CANTONAL

C'est le samedi 12 août prochain que se déroulera, à partie de 9 heures, sur le site du complexe sportif d'Orliaguet, le comice agricole des anciens cantons de Tulle-Nord et Tulle-Sud (21 communes).

C'est Baptiste PELISSIER, exploitant agricole sur la commune et élu (secrétaire) de la Chambre d'Agriculture qui est à l'initiative du retour du comice agricole sur la commune après 64 années d'absence ! Ce sont les J.A. (jeunes agriculteurs) du territoire qui se chargent de l'organisation de cette fête du monde agricole, avec le concours de la municipalité.

Rendez-vous donc samedi 12 août 2023 à partir de 9 heures.

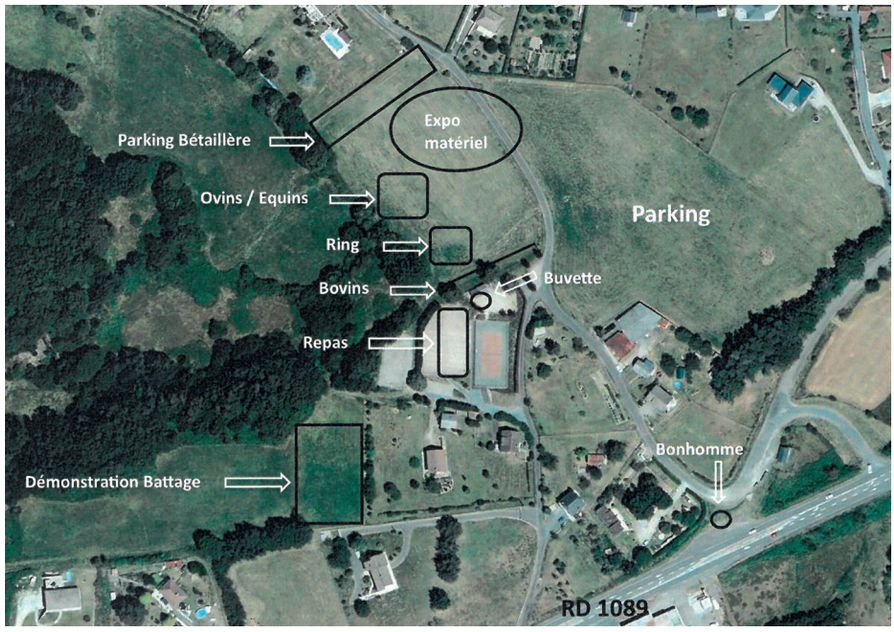

CÉLÉBRATION DES 30 ANS DU PACTE D'AMITIÉ GIMEL-GIMEL LES CASCADES

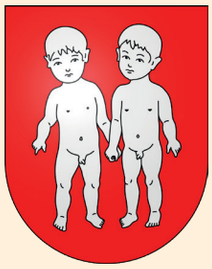

C'est en 1993 qu'a été signé le pacte d'amitié entre notre commune et Gimel, dans le canton francophone de Vaud, en Suisse. Depuis, des échanges ont eu lieu et ont donné naissance à des amitiés par-delà la frontière. En 2013, les gimelans étaient venus en terre corrézienne pour fêter le 20ème anniversaire et en 2017 nous leur avons rendu visite en Suisse. La crise sanitaire de 2020 a malheureusement interrompu nos échanges. Cette année, pour célébrer le 30ème anniversaire, ils reviennent à Gimel les Cascades.

Nous accueillerons donc nos amis suisses durant le week-end de la mi-septembre : leur arrivée est prévue le vendredi 15 septembre 2023 dans l'après-midi.

Si vous souhaitez héberger des gimelans, prière de prendre contact avec la mairie (05 55 21 25 33) ou un élu.

Le programme détaillé de ce séjour sur le week-end n'est pas encore définitivement arrêté ; il sera bien sûr communiqué en temps utile aux hébergeurs.

HORAIRES

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie (☎ 05.55.21.25.33)

Lundi : de 8h30 à 12h00 ; de 13h30 à 18h30
Mardi :de 8h30 à 12h00 ; de 13h30 à 18h30
Jeudi : de 8h30 à 12h00 ; de 13h30 à 18h30
Vendredi : de 8h30 à 12h00 ; de 13h30 à 16h00
Samedi : de 10h30 à 12h30 (permanence de Monsieur le Maire).

Horaires d'ouverture de l'agence postale communale et de la bibliothèque municipale (☎ 05.55.21.28.40) :

du lundi au vendredi inclus : de 14h à 16h30,
le samedi : de 10h00 à 12h00.

ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR

Les habitants de notre commune peuvent contacter **Mme Valérie VALADAS**, à la Maison des Services Départementaux. Elle peut être jointe à son secrétariat au **05 55 93 73 17**.

INSTANCE DE COORDINATION DE L'AUTONOMIE DE CORRÈZE

- La commune de GIMEL-LES-CASCADES dépend de l'Instance de Corrèze, 11 rue de la Croix Ferrée 19800 CORREZE, tél 05 55 21 47 79, mail : icg.19correze@orange.fr
- Le portage de repas de l'EHPAD de Corrèze a été créé en 1995, il peut servir jusqu'à 80 clients par jour. La fabrication est effectuée par le personnel de cuisine de l'EPADH.

** Il faut s'inscrire auprès du secrétariat de l'EPADH par téléphone au (05 55 21 13 21 entre 09H00 et 17H00 du lundi au vendredi et 72 heures avant le début du portage.*

•Corrèze-téléassistance, rue des Arènes à NAVES : 19460 (05 55 86 11 01 peut également vous être utile.

LES ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES :

Sandrine BAATARD
à la Bachellerie
05 55 93 80 14 ou 06 82 56 31 80

Emilie SOLEILHAVOUP
à Vieillemarette
05 55 26 13 18 ou 06 76 54 72 53

CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Garage de La Bitarelle et sa station-service TOTAL Energies. Coordonnées : 05 44 40 69 60 ou 06 28 01 73 96, g.labitarelle@gmail.com

INSTALLATION

L'entreprise MARTINIE BTP – Nicolas LAMOINE, précédemment à Saint-Priest de Gimel, s'est installée au 3, Puy d'Augère (plateau de Mainchon) ; maçonnerie, restauration du patrimoine, constructions neuves, terrassements, démolitions, sciages et carottages. Coordonnées : 05 55 21 31 43, contact@martiniebtp.fr

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Information de l'INSEE : au 1er janvier 2023, population municipale 782 habitants, population comptée à part 16 habitants, population totale 798 habitants.

Recensement de la population

ETAT-CIVIL (depuis la parution du dernier bulletin, soit novembre 2022)

NAISSANCES :

3 décembre 2022 : Evan LABBAT FOVANNA au Breuil

1er janvier 2023 : Eléonore PAOLETTI à la Croix de la Poule

1er février 2023 : Noah GOMES SAMPAIO GUIMARAES TROCO à La Bitarelle

5 mai 2023 : Lune MASSELIN à la Bastide

DÉCÈS :

8 décembre 2022 : Jean CHADEBECH, 87 ans, à La Maison Brûlée

16 décembre 2022 : Robert BARBAZANGE, 88 ans, au Bourg

15 février 2023 : Philippe COUDERT, 59 ans à Orliaguet

Un complément fait désormais son apparition dans la rubrique décès : l'ajout des décès non enregistrés à l'état-civil, concernant des défunts déclarés décédés et domiciliés dans une commune extérieure (c'est le cas parfois pour les décès en maison de retraite, etc.), ainsi que l'ajout des inhumations.

13 juillet 2022 : Henriette LANOT épouse GRANDJEAN, 83 ans, domiciliée et décédée à Miribel (Ain)

24 décembre 2022 : Jean Pierre RATHONIE, 85 ans, domicilié et décédé à Tulle

27 décembre 2022 : Maurice COMBES, 82 ans, domicilié à Saint Priest de Gimel et décédé à Brive

28 avril 2023 : Bechara ESTEPHAN, 88 ans, domicilié et décédé à Brive la Gaillarde

NÉCROLOGIE

Nous déplorons les décès de :

- Monsieur Jean CHADEBECH, âgé de 87 ans, à La Maison-Brûlée, le 8 décembre dernier. Artisan plombier, il s'était investi dans la vie communale en étant conseiller municipal de 1983 à 1989.
- Monsieur Robert BARBAZANGE, âgé de 88 ans, artisan boucher-charcutier retraité, au bourg de Gimel. Ancien combattant, il présidait depuis 1990 l'amicale communale des anciens combattants AFN. Investi dans le mouvement associatif durant plusieurs années, notamment au club Les Cascadous et l'association son et lumière, il avait aussi été maire-adjoint durant 12 ans de 1977 à 1989. Depuis 1996, il était le gardien de l'église, l'ouvrant et la fermant quotidiennement tout au long de l'année.

DIVAGATION D'ANIMAUX

Nous vous rappelons que cette divagation est interdite. C'est notamment le cas pour les chiens pour lesquels nous recevons, en mairie, de nombreuses doléances.

Nous vous invitons à faire preuve de civisme et vous rappelons que votre responsabilité est engagée en cas de préjudices causés par vos animaux.

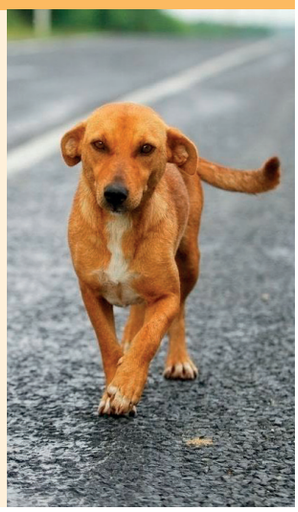

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Nous vous rappelons qu'il existe un arrêté préfectoral, consultable en mairie, réglementant le brûlage des végétaux et l'usage du feu.

URBANISME (depuis le dernier bulletin)

Permis de construire :

- Construction hangar en bois :
- le 9 janvier 2023 : M. MAROUBY Didier à l'Etang de Brach
- Démolition et construction hangar de stockage :
- le 15 mars 2023 : MM MONTEIL Olivier et Hervé à la Gare

Déclaration préalable :

- Construction d'une piscine :
- le 26 décembre 2022 : M. MONTEIL Hervé à la Bachellerie
- Construction d'un appentis :
- le 16 janvier 2023 : M. TATON Erick à la route du Puy d'Assou
- Pose de panneaux photovoltaïques :
- le 24 janvier 2023 : M. SOLEILHAVOUP Sébastien à Vieillemarette
- Construction véranda :
- le 28 février 2023 : M. SOLEILHAVOUP Sébastien à Vieillemarette
- Création de porte extérieure :
- le 28 février 2023 : SCI CHAVA au Breuil
- Pose de panneaux photovoltaïques, centrale solaire :
- le 2 mars 2023 : M. PELISSIER Patrice au Mons
- Construction d'une piscine :
- le 11 avril 2023 : M. CHABEAUDIE Brice/Mme DEMAILLY Mélodie à la Croix du Doubs
- Pose de panneaux photovoltaïques :
- le 8 mai 2023 : M. POUCTAL Alexandre aux Gouttes

Depuis le 1er janvier 2022, a été mise en place la saisine par voie électronique pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc.). Désormais un pétitionnaire peut déposer son dossier par messagerie électronique au lieu de le déposer en mairie (adresse mail : mairie.gimellescascades@wanadoo.fr). Attention, le dépôt en ligne n'est pas une obligation.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Une collecte au porte à porte sera assurée le lundi 25 et le mardi 26 septembre 2023 par les employés communaux.

ATTENTION !

- pour des raisons pratiques que chacun doit comprendre, il est impératif de déposer dès le **dimanche 24 septembre** au soir vos encombrants. Les employés communaux ne peuvent pas indéfiniment circuler dans la commune pour ramasser çà et là des objets surgis tout à coup ;
- à la demande de TULLE'AGGLO, ne seront pas collectés tout type de pneumatiques, les déchets toxiques ou dangereux, les gravats, le plâtre, les déchets verts, les déchets électroniques et électroménagers (ces produits doivent être directement traités en déchetterie ou par des filières spécialisées).

Pour toute information à ce sujet, vous pouvez contacter le responsable d'exploitation, au service collecte des déchets à TULLE'AGGLO, au 05.55.20.30.38.

FRANCE SERVICES DE CORRÈZE

- Un espace France Services, porté par La Poste, est ouvert place de la mairie à CORRÈZE les lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, le jeudi de 9h00 à 11h45 et de 14h00 à 16h00, le samedi de 9h00 à 12h00.
- Avant de vous y rendre vous devez prendre rendez-vous au : 05 55 20 35 78 ou par mail : correze-19@france-services.gouv.fr.

LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION DÉFENSE ET RESPECT DU PAYS DE GIMEL (DRPG)

La prochaine assemblée générale de notre association se tiendra **le samedi 8 juillet 2023** dans la salle des expositions située près de l'église, à 15h00.

Nous vous attendons nombreux pour débattre de tous les sujets qui intéressent la préservation de la qualité de la vie et de l'environnement dans le pays de Gimel. Nos objectifs sont clairs : « ***la défense de la nature, de l'environnement et des paysages dans le pays de Gimel (communes de Gimel les cascades, Saint Priest de Gimel, Saint Martial de Gimel et leurs abords immédiats). (notre association) agit pour sauvegarder l'attractivité touristique, la faune, les eaux (rivières et étangs), la flore, les chemins, les monuments historiques, les panoramas pittoresques, les points de vue remarquables existants, la mémoire des lieux ainsi que la tranquillité des habitants***. » (Extrait statuts de DRPG).

Nos réunions annuelles sont toujours l'occasion d'un partage stimulant d'informations. Des décisions y sont prises. Venez avec vos aspirations, vos inquiétudes, et aussi vos propositions.

Ces derniers temps, nous nous sommes principalement mobilisés autour du dossier de la pollution industrielle qui avait endommagé notre rivière La Montane et tué des centaines de poissons en août 2018.

Le 12 mai à Limoges s'est tenue une audience à la cour d'appel : le procureur avait interjeté appel de la décision du tribunal de Tulle qui avait relaxé la société EYREIN INDUSTRIE en avril 2022. Nous étions à cette audience, non seulement comme spectateurs, mais aussi comme acteurs, puisque l'une de nos adhérentes a pu y prendre la parole. Les associations de pêche étaient également présentes. EYREIN INDUSTRIE est restée dans le déni : certes, les produits polluants lui appartenaient et étaient sortis de ses locaux à cause de canalisations défectueuses mais ce n'était pas de sa faute ! De leur côté, les parties civiles ont plaidé que cette catastrophe avait été rendue possible par une série assez effrayante de négligences et d'imprudences dont la direction de cette société est responsable. **Comment comprendre qu'après avoir été reconnue deux fois déjà (2012 et 2015) coupable de pollutions fautives aucune mesure sérieuse n'ait été prise pour prévenir un troisième désastre ?** La décision sera rendue le 12 juillet prochain.

Pour nous contacter : écrire à DRPG, Mars, 1 impasse du Coudert, 19800 Gimel les cascades.
Par mail : lecridegimel@gmail.com - Notre Blog : http://assdefensegimel.over-blog.com/

LE GROUPE D'ACTION POÉTIQUE

Les amateurs de poésie se réjouiront de la sortie prévue en juin du quatrième numéro de nos cahiers du GAP sous le thème « **Animal, amical** ? »

Ils y retrouveront nos rubriques habituelles visant à promouvoir les poètes locaux ainsi que ceux dont la parole nous tient à cœur.

Chacun pourra naviguer selon son souhait au gré des pages de notre prochain bulletin entre notre « Animalerie », nos ***Poésies pour pouvoir*** et pourra également visiter des auteurs du passé dans la rubrique ***En lisant et relisant***, consacrée à la mémoire de poètes Gimelois et Corréziens aujourd'hui disparus.

Faire Poésie ? est notre manière d'apercevoir le monde sous l'interprétation et de nous sentir acteurs de l'instant à travers les mots. Cette rubrique propose ce qui nous parvient jusqu'au poème et nous sommes heureux de bientôt pouvoir partager encore avec vous ce qui anime notre association : l'amour de la poésie... quelle que soit l'écriture, quels que soient les vers, quelle que soit la prose car le temps d'un regard posé ou d'une émotion qui nous submerge, nous sommes tous « un peu » poètes...

Nous invitons d'ailleurs tous ceux qui le souhaitent à venir nous rejoindre, que ce soit par l'envoi de leurs textes à notre comité de rédaction ou par leur adhésion (20 €/ an) en nous contactant à gapgimel@gmail.

com ou au ***12, le bourg, 19800 Gimel les Cascades***.

C'est par vos contributions que nous pourrons continuer de faire vivre la poésie au pays de Gimel.

Après nos « Rivières, Endroit et en vers », thème de notre dernier numéro des cahiers du GAP, nous lançons nos lignes au vent et nous vous invitons à découvrir nos prochaines...

Aquarelle : Nicole Tert

RENCONTRES

Ce soir j'ai rendez-vous avec elle
son profil n'est que courants
sa respiration n'est que pluie
arrachant mica miroir et sables en spirale
tout est mordoré à chaque reflet
transparence troublée, couleur de thé.

Elle est là, enlaçant chaque roche
froufroutant entre les mousses
chaque bulle léchant les racines
d'aulnes au tronc saignant d'orange

Sous le miroir de sa surface
j'ai vu une flèche aux flancs dorés
une maîtresse des courants
aux nageoires pulsant l'eau
fuyant l'ombre passagère
de ma visite en son royaume.

Philippe Bonnet

Pour tout renseignement sur les points de vente du dernier numéro de nos cahiers, contactez-nous au : 06 76 09 15 23 ou à gapgimel@gmail.com

ASSOCIATION CULTURE ET LOISIRS

RENCONTRES

Cette année les soirées galettes et crêpes ont eu lieu, toujours dans une bonne ambiance en janvier et en février

BROCANTE DU 19 MARS

La brocante a été bien réussie avec quarante-quatre exposants cette année. Il y a eu de nombreux visiteurs malgré le temps maussade. Une nouveauté cette année : la tombola avec un panier garni à la clé !
Comme d'habitude la buvette et la petite restauration ont eu du succès ainsi que les 100 crêpes faites par une bénévole de l'association. Nous remercions tous les bénévoles ayant œuvré à la réussite de cette journée, avant, pendant et après !

ATELIER D'ÉCRITURE

L'atelier d'écriture a démarré cette année et six personnes y participent. Les séances d'écriture se déroulent pendant deux heures avec des exercices variés. Les participants ont rencontré l'atelier d'écriture de Brive au mois d'Avril. Nous étions treize personnes à plancher sur nos feuilles pendant une après - midi, toujours dans la bonne humeur. Ceux qui désirent nous rejoindre le peuvent ! joindre le 07 84 1 183 07

MARCHE ET YOGA

Le yoga et la marche connaissent toujours le même succès avec beaucoup de participants et d'assiduité de la part de chacun.

LES AMIS DE GIMEL

Notre Assemblée Générale s'est déroulée le 10 Février 2023. Le bilan des activités et le rapport financier de l'année écoulée ont été acceptés à l'unanimité.

La présidente a vivement remercié tous les bénévoles qui ont permis la réussite des animations et notamment du marché de Noël du 4 décembre dernier. Plus d'une trentaine d'exposants avaient pris place soit dans l'espace culturel pour le plus grand nombre, soit à l'extérieur. Artisans et producteurs du terroir ont été satisfaits de la bonne fréquentation du marché.

Le Conseil d'administration a été renouvelé et se compose de : BARBAZANGE Jean-Claude, BARBAZANGE Josette, BOIS Patricia, BOURGEOIS Geneviève, CIPRIEN Mireille, DUBOIS Magali, DUBOIS Danièle, FAURE Jean-Pierre, JALINIER Claudie, JALINIER Solange, LARRIEU Evelyne, LEGRAND Josette, LESCURE Francine, MONTEIL Robert, MONTEIL Jean-Jacques, RONDEL Gérard, SENTIER Alain, VINATIER Guy, VINATIER Henriette.

Membres du bureau :
- Président d'honneur : Alain SENTIER
- Présidente : Henriette VINATIER
- Vice-président : Jean-Pierre FAURE
- Trésorier : Guy VINATIER
- Trésorier-adjointe : Josette LEGRAND
- Secrétaire : Claudie JALINIER
- Secrétaire-adjointe : Magali DUBOIS

Chaque année, dans son premier numéro, le Bulletin communal nous sert de support pour annoncer le programme des mois à venir. Nous proposons :

- Du 11 Juillet au 30 Juillet de 15h à 19h : exposition de cartes postales et photos anciennes de Gimel (le Bourg et ses villages) pour la période 1950-1960. Nous sommes toujours preneurs au cas où vous auriez des photos et documents, n'hésitez pas à nous contacter, une fois scannés nous les restituons à leurs propriétaires.
- Du 1er Août au 31 Août : exposition des Artistes de Gimel.
- Balade contée et costumée le Mardi 8 Août avec les bénévoles du Son et Lumière

Photo : Jérôme Dignac

- Notre troupe « Les Gimel Comédies » après avoir joué la pièce « Le gang des mamies flingueuses » les 6 et 7 Mai derniers à Gimel - représentations qui ont ravi le public venu nombreux - va jouer la pièce d'Angélique SUTTY le 17 Juin à Clergoux et le 8 Juillet à Vitrac.

Si vous voulez passer un bon moment, venez les voir, vous ne serez pas déçus. Tous amateurs ces comédiens ont passé beaucoup d'heures à répéter, le résultat est au rendez-vous. Si vous souhaitez être membre de l'Association, vous pouvez contacter Monette VINATIER (0555212296) ou toute autre membre du CA. Le montant de l'adhésion est maintenu à 5 euros. Les Amis de Gimel seront heureux de vous accueillir. Bon été à chacun de vous.

A bientôt. Le Bureau.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DES ÉCOLES DE GIMEL

L'APEEG

Belote – 20/11/2022 :

Le 5ème concours de belote de l'APEEG a réuni une trentaine d'équipes en ce dimanche. Une salle bien remplie, a donné lieu à de nombreuses parties de cartes dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Tous les participants sont repartis avec un lot. Pendant ce temps, les enfants des écoles dont les parents participés au concours, ont participé à un atelier pâtisserie et joué à divers jeux organisés par une membre de l'association.

Arbre de Noël – 10/12/2022 :

En attendant le Père Noël, les enfants des écoles ont pu profiter d'un magnifique spectacle de Noël intitulé « Le noël enchanté du Yétou ». Puis le Père Noël est arrivé et a distribué de nombreux cadeaux à tous les enfants. La journée s'est soldée par un délicieux goûter.

Loto – 04/03/2023 :

Cette année, l'association a décidé d'organiser un loto. Dès l'annonce de l'organisation, les inscriptions ont connu un tel succès qu'il nous a fallu malheureusement en refuser. Dès les premiers numéros sortis, les « quines » ne tardèrent à fuser dans la salle. Au total, une centaine de lots ont trouvé preneur au cours des 7 parties. La soirée, placée sous le signe de l'amitié et de la bonne humeur, s'est déroulée dans une excellente ambiance.

Concours de pétanque – 14/05/2023 :

Pour la 4e année, l'Association des Parents d'Elèves des Ecoles de Gimel, a organisé un concours de pétanque en doublette. Il a rassemblé 56 équipes de 2 joueurs. Les enfants des écoles ont également eu leur concours.

Tous les participants sont repartis avec une récompense suivant leur classement. Les membres de l'APEEG remercient le club de pétanque de Gimel pour le prêt des infrastructures.

Voyage de fin d'année - Week-end du 17 – 18 juin 2023 :

L'APEEG offre aux enfants des écoles de Gimel un week-end au Futuroscope. Au programme : voyage, sensations fortes et jeux ludiques !

Manifestations à venir pour 2022 -2023 :

- 1 juillet 2023 : fête des écoles.
- 12 août 2023 : tombola au comice agricole

L'APEEG

CLUB « LES CASCADOUS »

Notre loto du 29 avril dernier a rencontré un franc succès. Un grand merci à tous les bénévoles du Club qui ont aidé au bon déroulement de cette soirée et à toutes celles et tous ceux qui ont offert des lots.

Rappel de nos prochaines activités :

- Sortie pour la journée à Martel (Lot) le 13 juin
- Repas au Relais Saint-Jacques à la Bitarelle le 20 juin
- Expo-vente du Club sur la place du bourg le dimanche 6 août
- Voyage au Pays Basque du 5 au 10 septembre
- Loto le 14 octobre

L'assemblée générale du Club aura lieu le 21 novembre à 10h30, à l'espace culturel.

Le Club projette un séjour en Touraine et zoo de Beauval du 9 au 14 septembre 2024 (pour tout renseignement, s'adresser à la présidente Marie-Claude TOURNEIX au 05 55 21 27 04)

La présidente

KING MUSHROOMS FAMILY CORREZE

Une nouvelle association est née dans votre commune : « King Mushrooms Family Corrèze ». Son siège social se trouve à 1 ruelle du Château Le Bourg 19800 Gimel les Cascades.

Cette association a pour but de vous faire découvrir ou redécouvrir le fabuleux monde des champignons corréziens.

Plusieurs fois par an, vous pourrez profiter de randonnées guidées, d'événements en tout genre (conférences mycologiques, musée éphémère, artisanat …). A ce propos la prochaine sortie est prévue le 3 Juin à 14h sur le thème de la découverte des champignons de printemps, au Château de Sédières. Le bureau est composé de quatre personnes très motivées. Des bulletins d'adhésion sont disponibles à la Guitoune Gimeloise.

Pour nous joindre : tél. : 07 67 70 62 97

Mail: kingmushroomsfamily@gmail.com »

LA PÉTANQUE DES CASCADES

A ce jour, le club compte 55 licenciés (21 vétérans, 26 séniors et 8 enfants).

Cette saison, le club a engagé plusieurs équipes :

- 1 équipe en coupe de France (pétanque)
- 1 équipe en coupe de la Corrèze (pétanque)
- 5 équipes en championnat départemental des clubs séniors dont une féminine (pétanque)
- 1 équipe en championnat départemental des clubs vétérans (pétanque).
- 1 équipe en championnat régional des clubs vétérans (pétanque)
- 1 équipe masculine en championnat régional des clubs (provençal)
- 1 équipe masculine en championnat départemental des clubs (provençal).
- 1 équipe en coupe de France provençal qui s'est qualifiée pour le troisième tour.

A noter le titre de championne de la Corrèze au tir de précision pour Angèle Lombard.

Les 06 et 07 mai, le club a organisé, avec succès, le championnat « doublette mixte » sur le site d'Orliaguet (300 personnes sur les deux jours). Notre équipe Nadine Leyssenne et Jean-Claude Noilhetas est vice-championne de la Corrèze.

Les prochaines compétitions à Gimel auront lieu les :

- 21 mai à partir de 8 heures 30 : championnat départemental inter-club.
- 02 juillet à partir de 14 heures : concours en doublette ouvert à tous, au profit des écoles de pétanque de la Corrèze.
- 19 août à partir de 8 heures 30 : challenge JP Rhodes.

Tous les vendredis du mois de juin et le premier vendredi de juillet, le club organisera un concours en doublettes (10€/équipe) en 4 parties, ouvert à tous (jet du but à 20 heures – durée de la partie : 50 mn).

Si vous voulez passer une bonne soirée, n'hésitez pas à participer ! Vous serez les bienvenus.

Pour tout renseignement :

mail : petanquedescascades@gmail.com

Les équipes finalistes du championnat

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS A.F.N.

Le 20 janvier dernier a eu lieu, à la mairie, une assemblée générale extraordinaire de l'amicale communale des anciens combattants A.F.N., en vue de désigner un nouveau président. Un hommage a tout d'abord été rendu, suivi d'une minute de silence, en l'honneur du défunt président Robert BARBAZANGE, décédé le 16 décembre dernier, qui dirigeait l'amicale depuis 1990. Le nouveau bureau est ainsi composé : Roger REBUISSON, président ; Jean-Pierre GAILLARD, vice-président ; Marcel SOULARUE, trésorier ; Marcelle SCHWERZIG, secrétaire.

Le Bureau

ASSOCIATION SON ET LUMIÈRE

Le 18 février dernier a eu lieu, à l'espace culturel, l'assemblée générale de notre association. Le bilan des activités de l'année écoulée a été présenté et validé par les participants, tout comme le rapport financier. Au cours de la réunion, Martine COUDRIER a confirmé son départ de la Corrèze et son abandon du poste de coprésidente. Il a ensuite été procédé au renouvellement du conseil d'administration qui, à son tour, a élu le bureau dont la composition est la suivante : coprésidents, Clémentine GERBE et Alain SENTIER ; vice-président, Jean-Pierre FAURE ; trésorier, Laurent MONTEIL ; trésorier adjoint, Romain POUGNER ; secrétaire, Geneviève BOURGEOIS ; secrétaire adjointe, Evelyne SENTIER ; membres, Jérôme BOURDET, Sébastien GUERIN, Maxime TEYSSIER et Thomas SENTIER.

Pour conclure, avant le verre de l'amitié et le repas offert aux bénévoles, Martine COUDRIER, coprésidente depuis six ans, après avoir occupé la fonction de trésorière, a été chaleureusement remerciée. Toute l'équipe la voit partir avec regret. Le samedi 11 mars, la troupe des bénévoles intergénérationnelle a présenté son spectacle-cabaret constitué de chansons, sketchs et danses à Saint-Ybard ; elle a séduit le public qui a apprécié l'humour des sketchs brisant les tabous, l'engagement des acteurs, les relations complices avec les spectateurs. Depuis plusieurs mois se préparent les représentations du spectacle vivant son et lumière, avec de nouveaux tableaux historiques, qui se dérouleront les jeudi 20, vendredi 21, samedi 22, jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 juillet, à 22 heures, sur le site des vestiges du château médiéval au Bourg. Nous vous attendons nombreux !

Cette année seront fêtés, d'une part, les 30 ans du spectacle qui a été remodelé en six tableaux (du Vème au XIXème siècles), d'autre part, les 30 ans du jumelage avec Gimel en Suisse ; nos amis gimelans sont attendus au cours du troisième week-end de septembre 2023 et nous espérons pouvoir leur présenter notre son et lumière.

A noter notre participation comme chaque année à la balade contée, organisée par « Les Amis de Gimel » au Bourg, qui aura lieu le mardi 8 août à 20 heures. Nous avons une pensée émue pour Robert BARBAZANGE qui nous a accompagnés durant de nombreuses années et qui nous a quittés en décembre dernier.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, quels que soient vos goûts et compétences.

Pour tout renseignement, contactez l'association :

Association Son et Lumière de Gimel
3, Le Bourg - 19800 Gimel-Les-Cascades
06-51-66-84-85
sonetlumiere.gimel@orange.fr http://gimelenscene.com

Le bureau

ANIMATIONS A VENIR

Samedi 1er juillet après-midi :
Fête des écoles (à l'espace culturel)

Du mardi 11 juillet au dimanche 30 juillet :
Exposition cartes postales et photos anciennes de Gimel « Les années 1950 » à la salle d'expositions près de l'Église, entrée libre de 15h à 19h

Jeudi 20, vendredi 21 et samedi 22 juillet :
Spectacle vivant son et lumière « Si Gimel m'était conté » à 22 h, au château de la Roche-Haute au bourg

Vendredi 21 juillet :
Découverte du site Natura 2000 (faune, flore, habitats), circuit de la chapelle de Braguse, animée par le C.P.I.E. de la Corrèze. Rendez-vous à 10 h sur la place du Bourg (chaussures de marche recommandées). Participation gratuite. Renseignements : 06 20 10 14 55, l.chabrol@cpiecorreze.com

Jeudi 27, vendredi 28 et samedi 29 juillet :
Spectacle vivant son et lumière « Si Gimel m'était conté » à 22 h, au château de la Roche-Haute au bourg

Du mardi 1er août au jeudi 31 août :
Exposition des Artistes de Gimel salle d'expositions près de l'église ; entrée libre à partir de 10h

Dimanche 6 août :
Expo-Vente du Club « Les Cascadous » (sur la place du Bourg)

Mardi 8 août :
Balade contée à 20h, rendez-vous sur la place du bourg, sur le thème « Histoire et légendes de Gimel » avec tableaux historiques costumés. Gratuit

Samedi 12 août :
Comice agricole cantonal au complexe sportif d'Orliaguet ; entrée libre à partir de 9 h

Mercredi 16 août :
Découverte des insectes nocturnes du site Natura 2000, animée par le C.P.I.E. de la Corrèze. Rendez-vous à 21 h 30 sur la place du Bourg (prévoir des lunettes de soleil). Annulé en cas de pluie. Participation gratuite. Renseignements : 06 20 10 14 55, l.chabrol@cpiecorreze.com

Samedi 14 octobre :
Loto du club « Les Cascadous » à 20 heures, à l'Espace Culturel

Responsable de la publication : Alain SENTIER
Conception et impression : Les imprimeurs Corréziens

Mairie de Gimel les Cascades (19800) - Tél. : 05.55.21.25.33
Courriel : mairie.gimellescascades@wanadoo.fr
Site internet : www.gimellescascades.fr